



Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

Projet d'aménagement du DRAC

AU FIL DU DRAC

Synthèse des réunions de présentation de l'avant-projet d'aménagement du Drac

Table des matières

Introduction	1
Synthèse de l'introduction et la présentation du SYMBHI	2
Synthèse des échanges avec les participants	4
Mots de la fin	9

Octobre 2025

Introduction

Le Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) élabore et anime le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) « Au Fil du Drac ». À ce titre, le SYMBHI conçoit le projet d'aménagement sur le Drac entre Notre-Dame-de-Commiers et Sassenage. Ce programme vise à :

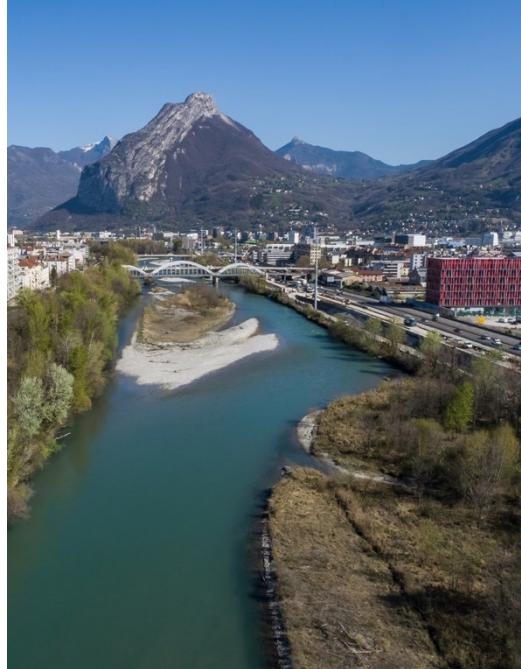
- Renforcer la protection contre les inondations
- Améliorer le fonctionnement écologique de la rivière
- Améliorer le cadre de vie au bord du Drac

Suite aux premières réunions et ateliers publics de 2023 dédiés au projet en cours d'élaboration, le SYMBHI a organisé 3 nouvelles réunions publiques pour partager le projet d'aménagement retenu par le SYMBHI avec les communes :

- Le 1^{er} octobre 2025 à Pont-de-Claix
- Le 2 octobre 2025 à Grenoble
- Le 8 octobre à Fontaine

Ces réunions ont permis de :

- Rappeler l'organisation des acteurs pour la gestion du Drac
- Échanger sur le fonctionnement du Drac
- Partager sur le projet d'aménagement du Drac
- Présenter le planning du projet



Le présent compte-rendu synthétise l'ensemble des interventions et échanges tenus lors de ces trois réunions qui ont rassemblé près de 180 personnes.



Pont-de-Claix, 40 participants



Grenoble, 55 participants



Fontaine, 83 participants

Intervenants mobilisés pour les 3 réunions :

SYMBHI	<i>Fabien MULYK Gilles STRAPPAZON Daniel VERDEIL Mathieu GRENIER Claire GODAYER</i>	<i>Président Vice-Président Directeur délégué Responsable d'unité Drac Cheffe de projet PAPI</i>
Élus communaux :	<i>C. FERRARI, Maire de Pt-de-Claix ; F. LONGO, Maire de Fontaine ; G. LISSY, Maire de Seyssinet ; G. NAMUR et A. BACK, adj Maire de Grenoble ; D. BESSIRON, adj Maire d'Échirolles ; L. THOVISTE, adj Maire de Fontaine</i>	
Nicaya Conseil	<i>Stéphane SAINT-PIERRE Olivier SAURON Valentin CANARD</i>	<i>Animation et facilitation des échanges</i>

Synthèse de l'introduction et la présentation du SYMBHI

1^{er} octobre à Pont-de-Claix, introduction de Christian Ferrari, maire de Pont de Claix

Après avoir remercié l'ensemble des participants, M. Le Maire rappelle que sa commune s'est toujours développée en tournant le dos en Drac, avec les différents sites industriels qui ont progressivement occupé l'ancien lit du Drac. Pour permettre ce développement, de nombreux ouvrages de protection ont été construits. La gestion de ces ouvrages est une compétence qui a été récemment (2018) confiée à la Métropole qui l'a transférée au SYMBHI pour le Drac.

Il rappelle que le projet d'aménagement du Drac a fait l'objet de nombreuses études visant à concilier la protection contre les inondations et la préservation de la biodiversité du Drac. Il indique qu'il est conscient que le Drac est aussi un espace de loisirs, notamment apprécié par les pêcheurs, et par les promeneurs pour sa fraîcheur. Ces usages suscitent des questions de gestion et de sécurité pour lesquelles il convient de trouver des solutions. Cela s'accompagne d'enjeux financiers, aussi il remercie l'ensemble des partenaires qui soutiennent le projet.

2 octobre à Grenoble, introduction de Antoine Back, adjoint au maire de Grenoble

Il rappelle que l'objectif premier du projet d'aménagement du Drac est la protection des populations contre les risques d'inondation. Dans le même temps, depuis plusieurs années, les élus des communes, travaillent avec le SYMBHI à différents scénarios d'aménagement visant à réduire le risque tout en préservant la biodiversité et même en la régénérant.

Il remercie l'ensemble des participants, en soulignant l'importance de cette réunion pour échanger avec les habitants et informer chacun sur le projet.

8 octobre à Fontaine, introduction de Franck Longo, maire de Fontaine

Il remercie l'ensemble des participants, et en particulier le SYMBHI pour avoir organisé la réunion. Il rappelle que le Drac est une chance pour le territoire, qu'il est nécessaire d'en prendre soin et de le protéger, cela étant notamment la mission du SYMBHI. Il souligne l'intérêt de la population et de la commune vis-à-vis de la gestion du Drac, comme en témoigne la forte participation des habitants et représentants d'association à la réunion.

Il rappelle que le projet d'aménagement du Drac vise en premier lieu la protection contre les inondations, et que le projet porte aussi sur l'usage des berges et la création d'aménagements de loisirs en bord de Drac, volets particulièrement importants pour les communes.

Présentation par le SYMBHI de l'organisation de la gestion du Drac

La gestion du Drac et des inondations relève de la compétence de différentes structures, notamment : Etat, SYMBHI, Métropole, Communes, EDF.

Le SYMBHI, syndicat regroupant les collectivités iséroises du bassin de l'Isère, créé en 2004 a pour mission :

- La protection contre les inondations
- La gestion des milieux aquatiques
- La gestion des ressources en eau

Sur le bassin versant du Drac, le SYMBHI

élabore et anime un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) en partenariat avec l'Etat, les collectivités et EDF. Le projet d'aménagement du Drac est l'un des volets de ce PAPI.

Organisation des acteurs pour la gestion du Drac



L'Etat :

- Surveille des niveaux du Drac
- Alerte en cas de crue ou de sécheresse
- Coordonne la gestion de crise
- Définit les règles d'urbanisme en zone à risque
- Contrôle la gestion des digues et barrages
- Entretien le Drac sur la portion domaniale



Chaque commune :

- Informe sa population sur les risques
- Gère la crise en cas d'inondation
- Règlemente la baignade



Le SYMBHI :

- Aménage et restaure le Drac et la Gresse
- Gère les digues de protection
- Anime les démarches de gestion des cours d'eau du bassin



La Métropole :

- Appuie les communes
- Finance les actions du SYMBHI
- Aménage et restaure les affluents du Drac et de la Gresse
- Organise l'urbanisme



EDF :

- Gère les barrages hydroélectriques



Présentation par le SYMBHI du fonctionnement du Drac

Le fonctionnement naturel du Drac a largement été modifié au cours des derniers siècles pour permettre le développement des villes, puis pour la production d'électricité.

19 km de digues entre Notre-Dame-de-Commiers et Sassenage maintiennent le Drac à sa place actuelle. Ce linéaire de digues permet de protéger contre les petites et moyennes crues (jusqu'à un débit de 1300 à 1600 m³/s selon les secteurs), mais pas encore contre les grandes crues.

Les aménagements historiques sur le Drac impactent les milieux aquatiques, ils favorisent la disparition de certains types de milieux remarquables tels que les bancs de graviers. Le maintien d'une mosaïque de milieux naturels diversifiés est un enjeu fort pour la biodiversité.

Présentation par le SYMBHI du projet d'aménagement du Drac

Le projet d'aménagement du Drac a pour objectifs d'améliorer :

- **La protection contre les inondations** en protégeant le territoire contre les crues exceptionnelles (jusqu'à un débit de 2060m³/s)
- **Le fonctionnement écologique** de la rivière en restaurant la mosaïque de milieux naturels
- **Le cadre de vie au bord du Drac** en développant des espaces de loisirs et en revégétalisant les berges du Drac

La conception du projet s'est faite en concertation avec le territoire avec plus de 180 réunions de concertation organisées avec les communes, les associations et/ou les habitants depuis 2021.

Présentation par le SYMBHI du planning du projet d'aménagement du Drac

Le SYMBHI vise un démarrage des travaux d'ici fin 2027 et une durée de réalisation de l'ordre de 5 ans.

Les habitants seront informés tout au long du projet. Une nouvelle campagne d'information est prévue, à l'issue de la réalisation des études détaillées sur le programme de travaux.



Synthèse des échanges avec les participants

Les questions et contributions des participants des 3 réunions publiques sont réunies par thématiques.

Le fonctionnement du Drac

Clarification de la notion de « rivière de montagne » et enjeux environnementaux

Le terme de « rivière de montagne » vise à qualifier un cours d'eau dont le régime hydraulique se situe entre le torrent (tracé très rectiligne avec des vitesses d'écoulement fortes) et les rivières de plaine (tracé sinueux avec des vitesses d'écoulement faibles).

Les rivières de montagne se caractérisent par des lits en tresse : plusieurs chenaux naturels d'écoulement qui se déplacent au fil des crues au sein d'un large espace de bancs de graviers. Ces bancs de graviers sont naturellement dévégétalisés par les variations de débits, permettant ainsi de maintenir une diversité de milieux naturels vitale pour plusieurs espèces protégées d'oiseaux, de batraciens et d'insectes.

Dans la traversée de l'agglomération grenobloise, le Drac est contraint, mais il reste des marges de manœuvre pour le revitaliser.

Le SYMBHI prévoit aussi de dialoguer avec EDF pour faire évoluer les règles de gestion des barrages en vue de générer des petits lâchers d'eau maîtrisés qui permettent naturellement d'entretenir les bancs de graviers. Le projet comprend aussi l'aménagement de 2 points d'évacuation des sédiments afin de gérer les flux.

Effets des barrages du Drac dans la gestion des inondations

Le SYMBHI a initié une étude visant à déterminer dans quelles mesures les grands barrages sur le Drac pourraient contribuer à la maîtrise des crues du Drac.

L'étude portée par la CLE Drac Romanche est actuellement en cours. D'ores et déjà, le SYMBHI sait que les barrages ne pourront pas permettre d'absorber les crues les plus importantes (supérieures à 1800m³/s) car pour cela ils devraient être au plus bas niveau en permanence ce qui irait à l'encontre de leur objet premier.

Sur la base des résultats de l'étude, il est prévu de mener des échanges avec EDF et l'État, responsable des règles de fonctionnement des grands barrages, pour envisager une adaptation de ces dernières.

Impact du changement climatique sur les risques d'inondation du Drac

Les études scientifiques menées sur les Alpes permettent de disposer d'une vision de l'évolution probable des températures et des bas débits, compte tenu du changement climatique. En revanche, il n'existe pas encore de consensus sur l'impact du changement climatique sur les pluies et donc les crues dans les Alpes. Les recherches sur le Drac laissent penser que le changement climatique pourrait engendrer une aggravation des crues sur les petits cours d'eau, mais aurait peu d'effet sur les crues d'un grand bassin versant comme celui du Drac.

Ce sont notamment ces incertitudes qui ont amené le SYMBHI à dimensionner le projet de travaux sur la base d'une crue supérieure à celle du PPRI, et à planifier l'aménagement de déversoirs de sécurité sur toutes les digues pour anticiper des crues supérieures.

Connaissance des hauteurs d'eau du Drac et de la nappe en période de crue

Le SYMBHI a dimensionné son projet vis-à-vis d'un débit de crue de 2 060 m³/s. Dans la configuration actuelle, le SYMBHI est capable de convertir ce débit en hauteur d'eau dans le Drac, néanmoins cette hauteur varie en tout point du linéaire, notamment en fonction de la topographie. Il n'est donc pas possible d'indiquer une seule hauteur d'eau pour la crue de dimensionnement sur tout le territoire. En revanche, les cartographies du PPRI détaillent les hauteurs maximales d'inondation, pour un débit de crue de 1 800 m³/s en cas de brèches dans la digue :

https://www.isere.gouv.fr/contenu/telechargement/68865/549966/file/3b_PlanB_CotesRef_PPRIDrac%20_Appro.pdf

Le SYMBHI dispose d'un modèle hydraulique lui permettant d'évaluer la hauteur d'eau du Drac, pour un débit donné en tout point du territoire d'étude.

Il n'existe pas à ce jour de modèle permettant de connaître la hauteur de la nappe d'accompagnement du Drac en cas de crue.

Etat actuel des digues et entretien du Drac

Le SYMBHI assure la gestion des digues du Drac. L'entretien courant du lit du Drac reste une obligation des propriétaires riverains du cours d'eau, hors domaine public fluvial. Pour le tronçon classé domaine public fluvial (du pont Rouge entre Claix et Pont de Claix à la confluence avec l'Isère), c'est l'État qui a l'obligation d'assurer l'entretien du Drac. Dans le cadre du projet l'Etat a délégué la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux au SYMBHI.

Dans le cadre de ses missions, le SYMBHI a établi un diagnostic de l'ensemble des digues du linéaire.

Ce diagnostic permet de constater notamment que :

- Les digues entre le seuil de l'ILL et le barrage de Saint-Egrève sur le Drac sont en bon état
- Les digues de Seyssinet permettent de garantir la protection des populations jusqu'à un débit de 1 600 m³/s (qualifié de crue cinquantennale)

Gestion de crise est conduite à tenir en cas d'inondation

En cas d'inondation majeure sur le Drac, l'organisation des secours est pilotée par les Maires à l'échelle communale, et par la préfète à l'échelle départementale en lien avec les maires concernés. À l'échelle communale, en préparation de potentielles crises, chaque ville a développé :

- Un Plan Communal de Sauvegarde planifiant les actions de la commune en cas de crise
- Un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs à destination des habitants, qui détaille les risques sur la commune et les consignes à suivre en cas de survenance

En période de crue, la vitesse de montée des eaux du Drac est rapide (la hauteur maximale est atteinte en quelques dizaines d'heures). Pour autant, cette montée des eaux peut être anticipée au moins 48h à l'avance grâce aux stations de suivi sur le Drac, gérées par l'État. Ce suivi est consultable sur le site Vigicrues : <https://www.vigicrues.gouv.fr/territoire/19>

Le projet d'aménagement du Drac

Précisions sur les travaux de gestion des sédiments dans le cadre des travaux

Le projet va nécessiter l'évacuation de 150 000m³ de matériaux du lit du Drac, le SYMBHI précise :

- Ces opérations d'évacuation se concentreront principalement sur deux secteurs : entre le Pont du Rondeau et le Pont du Vercors / entre le seuil de l'ILL et le pont des Martyrs



- L'évacuation des matériaux sera répartie sur les 5 années du projet
- Les matériaux évacués seront revalorisés au plus proche du point d'extraction

La végétalisation des îlots dans la traversée de l'agglomération grenobloise est favorisée par la présence des seuils et des barrages. Ceux en amont régulent les débits, ce qui limite l'ennoblissement des îlots, ceux en aval favorisent l'enracinement des îlots. Le rajeunissement des îlots est donc un enjeu environnemental de préservation d'habitats d'intérêt communautaire pour des espèces en danger (oiseaux, batraciens et insectes).

Pour assurer l'efficacité du projet dans le temps, le SYMBHI prévoit :

- 2 sites de collecte des sédiments pour extraire régulièrement les surplus dans le lit du Drac, tout en limitant au mieux les impacts sur les milieux. Le point de collecte aval est situé entre le seuil de l'ILL et le pont des martyrs.
- Un calage des îlots de telle manière qu'ils soient enlevés régulièrement ce qui va freiner la reprise de la végétation,
- Un dialogue avec EDF sur la gestion des barrages pour la mise en place de lâchers de barrage contrôlés, sur des périodes identifiées. Ces lâchers pourraient participer à l'auto-entretien des îlots

Le SYMBHI a échangé avec le CCAS des entreprises de l'énergie en vue d'étudier les conditions de mise à disposition des pêcheurs de l'étang de leur site de Pont de Claix, en remplacement de l'étang du trou aux canards sur la plateforme de Champagnier. Cette solution a été étudiée lorsque le trou aux canards était supprimé dans le cadre des travaux, ce qui n'est plus le cas actuellement.

Précision sur les travaux prévus sur les digues

Le SYMBHI explique la notion de « sabot de digue » : un sabot est généralement un enrochement situé en pied de digue du côté rivière. Le sabot vise à protéger le pied de digue de l'érosion générée par le courant de la rivière. La construction du sabot nécessite de creuser en pied de digue et de retirer la végétation pour installer les enrochements. Les enrochements qui installés seront ensuite recouverts de terre et revégétalisés. Ce type de confortement n'empêche pas sur les terrains privés du côté protégé, seul le côté rivière est concerné par les travaux.

Le SYMBHI explique la notion de « réhausse » de digue : rehausser une digue signifie augmenter sa hauteur pour permettre de protéger les secteurs urbanisés pour des crues plus importantes. Pour se protéger d'une crue de 2 060m³/s, la hauteur de la digue doit être supérieure à la hauteur d'eau attendue pour ce débit, avec une marge de sécurité de quelques dizaines de centimètres appelée « revanche ». La réhausse peut prendre plusieurs formes en fonction de secteur. Les digues réhaussées sont celles de :

- Ridelet à Claix
- De Pont de Claix
- De Comboire (Seyssins et Echirolles)
- Des Eaux Claires (Grenoble)

Sur Champ-sur-Drac, le SYMBHI construira une nouvelle digue.

Précision sur les aménagements de loisir prévus au projet

Concernant la réserve des Isles du Drac, il existe aujourd'hui beaucoup de passages, notamment dans des zones protégées interdites d'accès. Dans le cadre du projet, le SYMBHI propose d'organiser un cheminement dédié permettant de préserver les milieux et visant à canaliser les flux de promeneurs sur les secteurs sécurisés.

En l'état du projet, il n'est pas prévu d'aménager un chemin de promenade le long du Drac sur la rive droite au niveau de Grenoble et d'Échirolles, compte tenu de la présence de l'autoroute. Pour la traversée de l'agglomération grenobloise, les aménagements de loisir sont envisagés sur la rive gauche.

Précisions sur le planning de l'opération

Le projet d'aménagement s'inscrit dans un programme plus large, le PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations. La procédure nationale sur le PAPI prévoit que le SYMBHI dépose une déclaration d'intention pour annoncer le projet de PAPI. Cette déclaration d'intention a été déposée en préfecture sur la période du 15 juillet au 15 septembre 2025. Celle-ci permet aux parties prenantes de faire la demande d'un processus de concertation.

Le projet d'aménagement du Drac a été approuvé par délibération par les communes et le SYMBHI au stade dit « avant-projet ». Le projet va ensuite être approfondi dans le cadre d'une étude dite « Projet » qui va consister à définir précisément le calendrier de travaux, les modalités d'intervention et les solutions techniques d'aménagement. Cette étude doit être conduite en 2026.

Les prochaines étapes d'information avec les habitants sur le projet sont prévues à l'issue de l'étude « Projet ». Le projet devant faire l'objet d'une autorisation environnementale, une enquête publique sur le projet sera organisée, probablement au 1^{er} semestre 2027. Le démarrage des travaux est envisagé d'ici fin 2027, le SYMBHI tiendra les habitants informés tout au long de la démarche.

Précision sur l'application de la séquence Éviter / Réduire / Compenser les impacts environnementaux dans le cadre du projet

Afin de réduire les impacts du projet, le SYMBHI applique la séquence ERC (Éviter / Réduire / Compenser). Concrètement le SYMBHI a conduit des expertises écologiques à l'échelle du périmètre du projet en 2019-2020 et 2023. Ces expertises ont permis de dresser un diagnostic des enjeux environnementaux sur le secteur.

Sur cette base, le SYMBHI a adapté le projet afin d'éviter et de réduire les impacts, notamment en réduisant les linéaires de création de sabots. La phase d'étude PRO permet de définir les modalités d'intervention contribuant à réduire les impacts sur les milieux et la biodiversité, notamment en adaptant les périodes d'intervention en dehors des périodes de reproduction des espèces sensibles en présence sur le site. Enfin le projet intègre un volet compensation qui prévoit notamment la revégétalisation de terrains en pied et le long des digues.

Pour rappel, le projet d'aménagement du Drac vise deux objectifs : la protection contre les inondations, mais aussi la restauration environnementale des milieux aquatiques.

Réflexion sur l'organisation de la baignade dans le Drac

Lors des 3 réunions publiques, des représentants du collectif « *les gens qui ont chaud* » étaient présents. Le collectif a relayé la demande d'aménager des accès aux Drac afin de permettre aux habitants qui le souhaitent de pouvoir se rafraîchir, voire de s'y baigner selon les secteurs.

Le SYMBHI a rappelé que l'aménagement des points de baignade était une compétence communale. Lors des différentes réunions, les élus communaux présents ont indiqué avoir bien entendu l'attente relayée par le collectif. Il s'agit d'une demande qu'ils comprennent parfaitement, notamment avec la multiplication des canicules.

Ils ont cependant expliqué que l'organisation de point d'accès au Drac était complexe pour les communes compte-tenu des enjeux de :

- Garantir la sécurité des usagers, notamment vis-à-vis des lâchers de barrage
- Préserver les milieux aquatiques d'une possible sur-affluence localisée

À ces problématiques s'ajoutent des enjeux de responsabilité des élus ainsi que les contraintes financières pour assurer l'entretien et la sécurité des sites. Néanmoins les élus se sont dit ouverts aux échanges sur cette thématique, plusieurs élus ont ainsi participé à la réunion publique organisée par le collectif « des gens qui ont chaud » le 3 octobre 2025.

D'autre part, le SYMBHI indique que la Préfète de l'Isère a confié au syndicat la mission d'animer une réflexion pour étudier l'accessibilité des berges du Drac. Cette réflexion pourra se lancer avec les communes en 2026.

Par ailleurs le projet vise à préserver, ou recréer à l'issu des travaux, des îlots de fraicheur végétalisés sur les digues et berges du Drac. Cette revégétalisation pourra contribuer à rendre plus attractif et agréable ces berges.

Gestion des risques d'inondation liés aux remontées de la nappe du Drac

Lors de la réunion, des habitants du quartier des Eaux Claires ont rappelé les problèmes d'inondation par remontées de nappe du Drac qu'ils subissent régulièrement depuis les travaux menés par la Métropole sur les réseaux d'assainissement. Face à ce phénomène, les habitants se sentent abandonnés par les pouvoirs publics.

Les élus de Grenoble confirment qu'à ce jour la gestion des inondations par remontée de nappe est une compétence orpheline.

Le SYMBHI reconnaît que le projet d'aménagement ne prévoit pas la gestion des fluctuations de la nappe dans les sous-sols, thématique qui ne relève pas de sa compétence. L'augmentation des capacités d'écoulement dans le lit du Drac, aura mécaniquement un effet d'abaissement de la hauteur de la nappe. Cela ne résoudra pas pour autant les problèmes de remontée de nappe.

Un participant propose d'étudier les solutions permettant une utilisation positive de la nappe :

- Mutualisation entre habitants de pompes de relevage pour évacuer l'eau de la nappe
- Pompages individuels dans la nappe pour alimenter les pompes à chaleur
- Mutualisation de rejets vers le Drac dans le cadre des travaux de prolongement du tramway jusqu'à Pont-de-Claix.

Les élus de Grenoble proposent d'organiser une réunion spécifique, en associant la Ville, la Métropole, le SYMBHI et les habitants pour échanger sur ce qu'il est possible de faire face aux remontées de nappe.

Effet du projet sur le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation)

Les élus rappellent que le PPRI est mis en place par l'Etat, représenté par la préfète. Dans le cadre de l'élaboration du projet d'aménagement, les élus ont interrogé l'Etat sur la possibilité de réviser le PPRI à l'issue des travaux. L'Etat ne s'est pas engagé à le faire, ne connaissant pas les évolutions potentielles de la réglementation sur le sujet d'ici la fin des travaux. L'Etat a précisé que sans révision du PPRI, les possibilités d'aménagement le long du Drac resteraient les mêmes qu'aujourd'hui. Cependant les élus se sont dits impliqués pour continuer à questionner l'Etat sur la révision du PPRI à l'issue des travaux.

Échange sur le renoncement à la protection contre les crues

Un habitant rappelle que les zones que le projet cherche à protéger contre les inondations sont des espaces gagnés sur la rivière, où l'homme n'aurait peut-être pas dû urbaniser selon lui. Selon lui la nature reprendra toujours ses droits, aussi il s'interroge sur la pertinence d'investir autant d'argent

pour de la protection, plutôt que d'utiliser cet argent à financer la relocalisation des habitants hors zone à risque.

Les élus présents rappellent que l'urbanisation de ces espaces est un héritage de l'histoire. Cette stratégie d'urbanisation a permis aux villes d'aujourd'hui de se développer. Ce sont désormais plus de 30 000 habitants qui vivent dans ces zones protégées, ainsi que de nombreuses activités économiques essentielles au territoire. Il n'est pas envisageable de relocaliser autant d'enjeux. D'autre part le projet d'aménagement du Drac va permettre d'améliorer la protection de plusieurs dizaines de milliers d'habitants tout en améliorant la qualité écologique des milieux.

Le SYMBHI précise que le projet de protection vise à répondre aux demandes de protection des collectivités et des populations.

Mots de la fin

En clôture de chaque réunion, les participants ont été invités à exprimer en mot leur avis sur la réunion.

Réunion sur la commune de Pont de Claix :

Intéressant
beau projet
clair
rien à la suite
très bien dire
augmentation des impôts
bonne explication
manque on approfondir
de précision sur l'amont structuré
très riche instructif découverte confiance tout compris
merci

Réunion sur la commune de Grenoble :

Très intéressant
Éminemment politique
Concertation
Intérêt supérieur
Chacun se renvoie la balle
Beaucoup de questions
Eaux souterraines
Dialogue Ambition
Toujours compétent
Projet multifacette Merci Informé
Dans l'attente
Problème de nappe
Le problème ce sont les frontières
Vivement 2027
Très ambitieux
Très clair
Intérêt citoyen

Réunion sur la commune de Fontaine

Bon courage
Sécurité
Ambitieux Encourageant Constructif
Protéger les hommes Barrage Important
Dubitatif Bonne chance Expectative Prévention
Optimiste Sauver les arbres
Intéressant
Satisfait
Des réponses